

REUNION DUCONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMPEAUX

En date du 09 février à 20 h 00

Convocation du 06 février 2017

Présents : Mme Claudine GIARD, M. Albert FONTAINE, M. Christian LEMASSON, M. Francis PETIT, Mme Brigitte BERANGER, Mme Sylvie GAUCLERE.

Absent(s) excusé(s): M. Erick VATEL, Mme Sophie MARIE, M. Jérôme DESFARGES.

Absent(s) : M. Alan VUERINGS.

M. Christian LEMASSON est nommé(e) secrétaire de séance.

5è TRANCHE ASSAINISSEMENT

2017-02-02/001

Appel d'offres pour l'extension du réseau Assainissement du secteur « Péronne, Es Telliers »

Deux lots :

- 1) Travaux extension réseau d'assainissement collectif Communal secteur « péronne-Es Telliers » : 4 candidats
 - Sas Barenton : 187 604.40 €H.T.
 - LTP Loisel : 237 978.70 €H.T.
 - STURNO : 209 910.10 €H.T.
 - TP BOUTTE : 279 985.55 €H.T.

Après l'analyse des offres : demandes de précision, analyse financière, analyse technique, synthèse et récapitulatif des notes finales ; le Bureau d'études propose d'attribuer le marché à l'Entreprise SAS BARENTON pour un montant de 187 604.40 €H.T. ajoutant une TVA à 20 % de 37 520.88 € soit un montant de 225 125.28 €TTC ;

Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal porte son choix sur l'Entreprise SAS BARENTON
Autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires pour la suite de l'opération.

- 2) Opération de contrôles et d'essais : 3 candidats
 - Auto Bilan Réseaux : 4 854.80 €H.T.
 - A3SN : 2 636.10 €H.T.
 - CBTP : 3 544.15 €H.T.

Après l'analyse des offres : demandes de précision, analyse financière, analyse technique, synthèse et récapitulatif des notes finales ; le Bureau d'études propose d'attribuer le marché à l'Entreprise A3SN pour un montant de 2 636.10 €H.T. ajoutant une TVA à 20 % de 527.22 € soit un montant de 3 163.32 €TTC.

Après discussion, l'ensemble du Conseil porte son choix pour l'entreprise A3SN.

Autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires pour la suite de l'opération.

Délibération certifiée exécutoire par transmission au contrôle de légalité en date du 17 février 2017

CCGRANVILLE TERRE ET MER : transfert de compétence

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 29 novembre 2016, la CCGranville Terre et Mer s'est prononcé en faveur du transfert de la compétence « Gestion et élaboration du document d'urbanisme intercommunal».

Après lecture du projet de délibération proposé par la CCGranville Terre et Mer,

Du fait que la charte ne soit pas écrite, que la Commune soit au Tribunal Administratif, invite l'assemblée à reporter ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Après discussion, le sujet est reporté.